



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

19 AVRIL 1978

PROPOSITION DE DECRET

RELATIVE A L'INSTAURATION D'UN COURS OBLIGATOIRE
DE LITTERATURE BELGE D'EXPRESSION FRANÇAISE
DANS L'ENSEIGNEMENT NORMAL MOYEN
ET DANS LE PROGRAMME DES EXAMENS DE
CANDIDAT ET DE LICENCIE EN PHILOGIE ROMANE (1)

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR **M. S. MOUREAUX** ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 17 (1977-1978) n° 1.

Proposition de décret relative à l'instauration d'un cours obligatoire de littérature belge d'expression française dans l'enseignement normal moyen et dans le programme des examens de candidat et de licencié en philologie romane.

Remplacer l'intitulé par : « Proposition de décret relative à l'obligation de l'enseignement des œuvres des écrivains belges de langue française dans l'enseignement normal moyen. »

ARTICLE 1^{er}

Remplacer, à la quatrième et à la cinquième ligne, les mots : « ...un cours de littérature française de Belgique... » par « ...l'enseignement des œuvres des écrivains belges de langue française... »

ART. 2

Remplacer à la onzième et à la douzième ligne, les mots : « ...un cours de littérature française de Belgique... » par « ...l'enseignement des œuvres des écrivains belges de langue française... ».

S. MOUREAUX.

L. MATHIEU-MOHIN.

G. BRASSEUR.